

L'Expérience du Partenaire de Confiance

HONORAIRES DES VENTES :

Jusque 100 000 €	:	15 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	:	12 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	:	11 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	:	10 % TTC
De 250 001 € à <	:	9 % TTC

A la charge du vendeur

Honoraires Vente murs commerciaux : 10 % TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

7 % HT soit 8,40 % TTC (sur les sommes encaissées)

HONORAIRES LOCATION HABITATION :

Tarif agence 90 % du loyer pour le locataire + 90 % du loyer pour le propriétaire dans la limite des tarifs approuvés par la loi ALUR.

Tarif Loi ALUR (Charges locatives rédaction du bail **8 € m² TTC**, Etat des lieux **3 € m² TTC**)

Tarif heures ouvrables, au-delà la prestation sera facturée 65 € par tranche horaire

HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIALE :

- 20% TTC du loyer annuel (hors charges, hors rédaction bail et état des lieux).

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ :

800,00 € HT minimum pour moins de 4 lots

200,00 € HT par lot

EXPERTISE IMMOBILIERE :

Expertise sur devis (succession, divorce, litige)